



## CHARTRE DU CLUB

L'objet de ce document est de définir pour l'ensemble des adhérents des règles essentielles permettant le bon fonctionnement de notre association.

### RESPECT DU CLUB ET DE SES COULEURS

---

En signant sa licence, le joueur/la joueuse s'engage à respecter ses dirigeants, ses équipiers, les arbitres, les adversaires, les structures et le matériel mis à sa disposition.

Il appartient à chacun à son niveau de tout mettre en œuvre pour que le terrain de football demeure un lieu de jeu et de convivialité.

### LES JOUEURS

---

#### a. Les licences

Les joueurs/joueuses désirant jouer doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Etre reconnu apte à la pratique du football par une visite médicale.
- Avoir rendu la fiche individuelle de renseignements ainsi que tous les documents nécessaires à l'établissement de la licence.
- Avoir lu et signé la présente charte
- Avoir régularisé leur inscription par le paiement de la cotisation (le prix de la licence est calculé en fonction de la catégorie. La possibilité est donnée aux adhérents de payer la licence en totalité ou en 3 fois maximum à l'inscription).
- Aucun membre ne sera remboursé de sa cotisation en cas d'arrêt de la pratique sportive.

#### b. Les modalités d'inscriptions

- Les joueurs/joueuses devront s'inscrire durant les permanences programmées ou auprès du secrétariat.
- Les dates de permanences d'inscription seront communiquées par un affichage sur le site internet du club et par un affichage sur le panneau à l'intérieur du club-house.

### LES ENTRAINEMENTS, LES COMPETITIONS

---

- Les joueurs/joueuses s'engagent à respecter les horaires d'entraînement fixés par les entraîneurs.
- Les convocations des joueurs/joueuses seront annoncées par les entraîneurs. Les absences devront, sauf événement imprévu ou imprévisible, être précisées à l'entraîneur au plus tard le soir de l'entraînement précédent la rencontre où le joueur est absent. Chaque licencié(e) devra répondre aux convocations quelle que soit l'équipe à laquelle il ou elle sera convoqué(e) et quelque soit l'importance de la compétition (championnat, coupe, match amical). Le joueur/la joueuse s'engage à respecter les horaires de rendez-vous à domicile comme à l'extérieur.
- Les parents des enfants mineurs devront s'assurer de la présence effective et de la prise en charge de leur enfant par l'éducateur ou le dirigeant de la catégorie concernée.
- Les parents des mineurs seront sollicités lors du déplacement des équipes pour les différentes compétitions.



## LA DISCIPLINE

- En cas de bousculades, de voies de faits ou de manquements répétitifs aux règles sportives fondamentales, le joueur (ou les parents pour un enfant mineur) est susceptible d'être convoqué devant le bureau.  
Le bureau, outre les éventuelles sanctions infligées par les instances de la Ligue, prendra les mesures adaptées pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du club en fonction de la gravité de la faute reprochée.
- Les joueurs/joueuses sanctionné(e)s de cartons pour **contestation** et pour **attitudes brutales** seront pénalisé(e)s par des sanctions financières suivant les cas ci-dessous :
  - a) Le joueur expulsé sera :
    - ✓ financièrement redevable à l'égard du club de la totalité de l'amende.
    - ✓ administrativement, il se chargera de rédiger tout rapport aux instances compétentes sur les circonstances ayant conduit l'arbitre à le sanctionner.
  - b) Le joueur sanctionné d'un carton jaune (sur la totalité de la saison) :
    - ✓ 1<sup>er</sup> carton : pas de sanction.
    - ✓ A partir du 2<sup>ème</sup> carton : sanction financière équivalente à l'amende émise par la LAFA
  - c) Modalités d'application
    - ✓ la sanction sera notifiée au joueur/à la joueuse et sera d'application immédiate.
    - ✓ Le joueur/la joueuse disposera toutefois d'un délai d'un mois pour s'acquitter de sa contribution. A défaut d'un règlement à l'issue de ce délai, le joueur ne sera plus convoqué.
- Les joueurs/joueuses sanctionné(e)s d'un carton rouge, quelque soit le motif de l'expulsion, devront également arbitrer un match des catégories jeunes (match à domicile).

## L'ASSURANCE

L'association, la Ligue d'Alsace de Football se dégage de toute responsabilité en cas de perte de ressources financières lors d'un accident ou d'une blessure.

L'assurance incluse dans la licence propose des souscriptions complémentaires. La démarche reste à l'initiative du joueur (se renseigner auprès du secrétariat).

## L'IMPLICATION DANS LA VIE DU CLUB

La signature de la licence entend une implication dans la vie du club qui pourra prendre les formes suivantes :

- ✓ arbitrage,
- ✓ encadrement d'équipe,
- ✓ préparation et participation aux manifestations organisées par le club.
- ✓ présence obligatoire à l'Assemblée Générale annuelle

**Nom, Prénom**..... **le** ...../...../.....

**Signature**